

SECTES : À QUOI JOUE LE GOUVERNEMENT

COMMUNIQUÉ

PARIS, LE 3 OCTOBRE 2019

L'expansion des mouvements sectaires dans notre pays, et au-delà, est une véritable menace pour de nombreuses personnes et pour la démocratie.

La Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes) mène depuis 2002 une mission d'observation et d'analyse du phénomène sectaire à travers ses agissements attentatoires aux droits de l'Homme, aux libertés fondamentales et autres comportements répréhensibles. Elle coordonne l'action préventive et répressive des pouvoirs publics à l'encontre des dérives sectaires et contribue à la formation et l'information de ses agents. Elle informe le public sur les risques voire les dangers auxquels il est exposé et facilite la mise en œuvre d'actions d'aide aux victimes de dérives sectaires.

Malgré des moyens réduits, la Miviludes s'est montrée être un outil utile et efficace contre les sectes et leurs comportements contraires au droit et qui ne doit pas se confondre avec la lutte contre la radicalité. Ces mouvances ont leurs entrées dans les grandes administrations et les grandes entreprises.

La Ligue des droits de l'Homme (LDH) a été amené à collaborer avec la Miviludes sur plusieurs dossiers et s'en est félicitée !

Le projet du gouvernement de fusion de la Miviludes avec le Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR) revient de fait à une quasi disparition de celle-ci. Ce n'est pas un simple réaménagement, comme annoncé, mais la relégation de la lutte contre les dérives sectaires au fin fond des priorités gouvernementales, et cela introduit une confusion des genres en l'intégrant dans le champ de la lutte contre la radicalisation.

La LDH condamne le fond et la méthode initiée par le gouvernement et demande le maintien de la Miviludes dans ses prérogatives actuelles ainsi qu'une augmentation de ses moyens humains et financiers et le maintien de son rattachement au Premier ministre.

Ligue
des droits de
l'Homme

FONDÉE EN 1898

